



en bref

La première construction à Victoriaville certifiée LEED Canada est accordée à la Centrale des syndicats démocratiques (CSD)

Par JACQUES DÉSY

C'est avec une grande fierté que le président de la CSD, **François Vaudreuil**, a rendu publique la certification LEED accordée à la Centrale, le 2 octobre 2009, en présence de tous les membres du conseil de direction de la Centrale, pour la construction de ses bureaux de Victoriaville. Fait important à noter, c'est la première certification du genre pour la ville de Victoriaville.

« Cette certification démontre l'importance du développement durable dans la pensée et les actions de tous les acteurs de la CSD. D'ailleurs, la présence aujourd'hui de plusieurs dirigeants de syndicats partenaires de cette réalisation en est la preuve. La CSD a toujours été très présente dans le Centre-du-Québec, particulièrement à Victoriaville. Cet accomplissement démontre que nous pouvons continuer à grandir tout en mettant de l'avant de nouvelles façons de faire », a mentionné le président de la Centrale.

L'architecte du projet, **Jacky Deschênes**, a tenu à démontrer qu'il était possible de construire intelligemment tout en ayant recours aux ressources locales. « L'utilisation de matériaux régionaux, dont plus de 43 % de la matière première est extraite localement, plus de 25 % de fabrication locale et plus de 7,5 % de matériau à contenu recyclé, favorise une gestion écologique des ressources. »

Sur la plaque érigée à l'intérieur de la bâtisse, il est inscrit : Le Conseil du bâtiment durable du Canada reconnaît le leadership exemplaire démontré par la Centrale des syndicats démocratiques et confère par la présente la certification LEED Canada Certifié à l'Immeuble CSD de Victoriaville, attestant ainsi que le projet a respecté les conditions préalables et obtenu les crédits requis en vertu du Système d'évaluation des bâtiments écologiques de « LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) Canada » pour les nouvelles constructions et les rénovations majeures, version 1,0 . ■

Journée de sensibilisation à la langue française



Quelque 1 800 travailleurs ont participé, ce printemps, dans leur milieu de travail, à une activité de sensibilisation à l'importance de travailler en français.

Cette activité faisait partie intégrante du projet mené en 2009-2010 par la CSD dans le cadre du *Programme de soutien à la francisation pour les centrales syndicales* financé par l'Office québécois de la langue française.

Le projet de cette année visait surtout à sensibiliser les travailleurs aux droits que la Charte de la langue française leur confère, tout particulièrement celui de ne pas être contraint de connaître une seconde langue, lorsque rien ne le justifie, pour conserver ou décrocher un emploi.

Le projet a été présenté aux délégués des syndicats affiliés à l'occasion des différentes réunions sectorielles et officiellement lancé lors du colloque de la Centrale, tenu en novembre 2009. Un kiosque a été spécialement conçu à cet effet, les délégués y ont trouvé un éventail des différents outils développés au cours des dernières années par la CSD.

En outre, en soutien à la démarche de sensibilisation, la centrale a élaboré deux dépliants, l'un porte sur ce que veut dire un environnement de travail en français et l'autre sur l'exigence non justifiée de la langue anglaise. Elle a également fait réaliser une épinglette, une fleur de lys bigarrée avec le slogan « Français que c'est bon ».

La responsabilité et l'organisation de l'activité de sensibilisation à la langue française ont été laissées à l'initiative pleine et entière des syndicats affiliés. D'Asbestos à Gatineau, chacun des syndicats participant au projet a choisi la formule qui répondait le mieux à ses besoins afin d'assurer la distribution parmi l'ensemble de leurs membres de tout le matériel élaboré par la CSD.

Grâce à l'implication de ces syndicats, pas moins de quelque 1 800 travailleurs ont été, une fois de plus, sensibilisés à l'importance de travailler en français, informés de leurs droits et outillés pour les faire respecter. ■

Réorganisation des régions de Montmagny – Bas-Saint-Laurent, Québec et Beauce



Par JACQUES DÉSY

À la suite de l'assemblée plénière de juin 2008, les membres du bureau syndical de la CSD ont procédé à la réorganisation de divers services dans certaines régions.

Les principaux objectifs poursuivis se résument comme suit :

- Favoriser une vie syndicale dynamique ainsi que la relève syndicale dans toutes les régions regroupant des syndicats affiliés;
- Adapter les structures et les services de la Centrale aux réalités actuelles, qu'il s'agisse de la composition et de la répartition territoriale des syndicats affiliés autant que des nouvelles façons de faire découlant, entre autres, du développement des technologies;
- Profiter de l'aménagement du nouveau siège social à Québec pour repenser l'organisation du travail dans un nouveau cadre;
- Maintenir l'approche de proximité de la CSD auprès de ses syndicats affiliés et leur permettre de conserver leur identité régionale.

Lors de la réunion du conseil de direction tenue le 12 décembre 2008, ses membres convenaient d'adopter les orientations du bureau syndical qui impliquaient, entre autres, que les régions de Montmagny – Bas-Saint-Laurent, Québec et Beauce soient regroupées au sein d'une même région et que cette orientation fasse l'objet d'une recommandation du conseil de direction lors du congrès de juin 2009.

Il a donc été résolu, lors de la 199^e réunion du conseil de direction tenue le 29 mai 2009 :

« *QUE le conseil de direction recommande au congrès d'appuyer la proposition du bureau syndical de la CSD à l'effet de regrouper les régions de Montmagny – Bas-Saint-Laurent, Québec et Beauce au sein d'une nouvelle région Québec – Chaudière-Appalaches.* »

C'est avec une participation record des syndicats affiliés que le 30 octobre 2009, à Saint-Nicolas, lors de la toute première réunion régionale de la nouvelle entité Québec – Chaudière-Appalaches, les représentants régionaux au Conseil de direction se sont entendus pour désigner Steve McCutcheon comme représentant de la nouvelle région. ■

Un Fonds distribué pour de bonnes causes...

Par MICHEL SAINT-PIERRE



Le 22 janvier dernier, le Fonds du Regroupement des travailleurs des syndicats CSD de la région de Montmagny – Bas-Saint-Laurent a fait des heureux.

Ce fonds, originellement constitué sur une base volontaire par les syndicats de la région, servait à soutenir des syndicats affiliés à la CSD dans le besoin ainsi qu'à défrayer certaines dépenses.

Puisque la région de Montmagny – Bas-Saint-Laurent a été fusionnée avec celle de Québec et de la Beauce pour dorénavant porter le nom de Québec – Chaudière-Appalaches, la région devait donc statuer sur l'existence du fonds. La décision prise lors de l'assemblée régionale tenue le 30 octobre dernier à Saint-Nicolas a été de distribuer la somme existante à divers organismes.

C'est ainsi que près de 2 800 \$ ont été distribués à huit organismes de la région de Montmagny-L'Islet (Havre des Femmes de L'Islet, Club de Natation, Club Rotary de Montmagny, Club d'athlétisme Lavironde, Groupe en alphabétisation de Montmagny-Nord, Club Optimiste de Montmagny, Maison La Frontière à Montmagny, Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny). ■

en bref



3^e édition du Guide de santé et sécurité du travail de la CSD

Un outil très utile et apprécié par tous les membres des syndicats affiliés vient de connaître une mise à jour importante. En effet, la troisième édition du Guide de santé et sécurité du travail est maintenant disponible.

Le guide est divisé en trois parties :

1. La prévention en santé et sécurité du travail selon la *Loi sur la santé et sécurité du travail* (LSST);
2. Le droit à la réparation à la suite d'une lésion professionnelle, c'est-à-dire l'application de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* (LATMP);
3. Les outils CSD. La Centrale met à la disposition de ses membres de la documentation et propose un programme de formation permettant d'approfondir les questions touchant la prévention et la réparation.

Le Guide est donc disponible, veuillez vous renseigner auprès de votre bureau régional de la **Centrale des syndicats démocratiques (CSD)**. ■

en bref

Quatre bonnes raisons pour préparer votre retraite avec la CSD...

Quelles sont les formes fautives?

1. a) Mon fils a lu jusqu'à trois heures du matin, avec le résultat qu'il n'a pas entendu son réveil ce matin;
b) Mon fils a lu jusqu'à trois heures du matin, si bien qu'il n'a pas entendu son réveil ce matin.
2. a) L'enseignante a donné un dernier avertissement aux élèves turbulents;
b) L'enseignante a servi un dernier avertissement aux élèves turbulents.
3. a) Elle m'a confirmé hier qu'elle mettrait l'épaule à la roue;
b) Elle m'a confirmé hier qu'elle me donnerait un coup de main.

Le français au travail

Par quel terme remplacer les expressions latines, les anglicismes suivants?

1. a) Cette année, nous voulons mettre le focus sur l'épargne.
b) Il a enfin déterminé le focus de sa recherche.
c) Il participe à un focus group.
d) Les partis politiques font le post mortem des dernières élections.
e) Les parties de hockey Montréal vs Québec attirent toujours des foules records.
f) Que fait le gouvernement face au challenge du choc démographique.

À quel terme correspondent ces définitions?

1. a) Petite carte rectangulaire sur laquelle sont imprimés certains renseignements d'ordre personnel et professionnel, et que l'on laisse ou distribue le plus souvent dans l'exercice de son travail
b) Activité de loisir créatif qui consiste à réaliser, essentiellement par collage, une composition personnalisée de photos, d'images ou d'autres objets particulier présentée dans un album, ou sous toute autre forme originale, que l'on garde ou que l'on offre comme souvenir.

1. a) Carte professionnelle; 1. b) collage.

DÉFINITIONS

- (e) mettant aux prises; f) défi.
1. a) mettre l'accent; b) l'objet; c) groupe de discussion; d) l'autopsie;
- PAR QUEL TERME REMPLACER LES EXPRESSIONS LATINES, LES ANGLICISMES SUIVANTS?
3. a) Mettre l'épaule à la roue est un calque d'une locution anglaise.
2. b) L'expression servir un avertissement est un calque de l'anglais. On donne un avertissement ou encore, en langue juridique, on signifie un avertissement.
1. a) Avec le résultat que, avec comme résultat que sont des formulations calquées de l'anglais with the result that, as a result.

LES FORMES FAUTIVES SONT :



CONSULTEZ LE SITE WEB DE LA CSD

www.csd.qc.ca

